

Référence de l'article

Cécile Van de Velde, « Vers un conflit de générations? Jeunes adultes, dépendance économique et solidarités familiales », in Centre d'Analyse Stratégique (dir), *La société française : entre convergences et nouveaux clivages*, La Documentation Française, 2007, p.104-118.



Cécile Van de Velde

Maître de conférences en sociologie à l'université de Lille-III

Vers un « conflit de générations » ?

Jeunes adultes, dépendance économique et solidarités familiales

L'Europe vieillit. Au sein des 25 pays de l'Union européenne, les individus âgés de 15 à 64 ans sont aujourd'hui quatre fois plus nombreux que ceux âgés de plus de 65 ans ; selon les projections d'Eurostat, ils ne seraient plus que trois fois plus nombreux en 2020, et deux fois plus nombreux en 2045. Cette croissance de la part des inactifs¹⁰⁵ au sein d'une Europe vieillissante fait naître de multiples thèses sur la potentialité d'une « guerre des générations » : la conjonction d'une entrée difficile sur le marché du travail et d'une vie active ponctionnée par l'accroissement des dépenses de retraite et de santé mettrait à mal les termes du « contrat » qui relie aujourd'hui les jeunes générations à celles de leurs aînés. Elle poserait avec une acuité croissante la question de l'équité entre générations, entendue d'un point de vue économique. L'enjeu ne serait plus tant celui du creusement d'un « fossé » culturel entre générations tel que Margaret Mead l'avait pressenti (Mead, 1972), mais bien plus celui de l'accroissement des inégalités de traitement entre générations, conduisant potentiellement, si une conscience d'un destin social commun se développe au sein des jeunes cohortes, à une renégociation, voire une rupture, des termes du « pacte » intergénérationnel précédemment établi.

Dans l'absolu, cette question du « pacte intergénérationnel » se pose avant tout dans les sociétés dites « corporatistes », celles qui ont choisi la solidarité intergénérationnelle comme mécanisme principal de financement des retraites, via un système de cotisations liées au travail et réduites sur une courte période d'activité (Esping-Andersen, 1990). André Masson reprend le triptyque « Liberté, égalité, fraternité » pour définir les philosophies respectivement libérales, sociales-démocrates, et conservatrices de l'équité entre générations, et étend ainsi la typologie d'Esping-Andersen sur les questions intergénérationnelles. Dans la pensée libérale, l'équité entre générations est censée se réguler par la neutralité actuariale, chaque cohorte finançant par un recours propre au marché sa survie future. L'intervention publique se fonde sur un devoir de réserve généralisée vis-à-vis des transferts familiaux et des solidarités intergénérationnelles. La philosophie sociale-démocrate se caractérise plutôt par une *méfiance* envers les solidarités intergénérationnelles dont le caractère inégalitaire ainsi que les effets pervers sont dénoncés. L'État est censé se porter garant d'une certaine forme d'équité dans la redistribution qu'il assure entre les générations et se substituer ainsi à d'éventuels transferts familiaux. C'est donc au sein des politiques d'inspiration « conservatrice »

105 - En France, il n'y aurait plus en 2050 que 1,4 actif pour un inactif de plus de 60 ans, contre 2,2 en 2005. Coudin É. (2006), « Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », INSEE Première, n° 1092, juillet.

ou « corporatiste » que la problématique d'un « contrat » entre générations, régulé par l'État, est le plus susceptible d'être soulevée. Héritière du solidarisme de Léon Bourgeois, la philosophie conservatrice se caractérise en effet par un *soutien* généralisé aux solidarités familiales et une grande confiance accordée en leur optimalité, les « retours de flux » descendants entre générations engendrés par une politique de redistribution étatique étant parés de toutes les vertus. L'intervention de l'État est censée réguler et générer ces transferts intrafamiliaux, préférés à une solidarité publique directe considérée comme individualisatrice (Masson, 2006).

En France, les termes du débat sur un potentiel *conflit de générations* s'inscrivent prioritairement dans ce cadre de pensée « corporatiste » : aux arguments soulignant l'accroissement potentiel des transferts sociaux ascendants sont confrontés ceux de l'existence de solidarités familiales « compensatrices » et l'importance des flux familiaux descendants, censées pallier au durcissement relatif des conditions d'entrée dans la vie active et garantir le maintien d'un lien intergénérationnel protecteur. Difficilement quantifiables dans leur ensemble, ces solidarités familiales envers les jeunes adultes prennent la forme de transferts financiers et matériels directs ou d'un maintien prolongé au foyer parental pendant la période d'études et d'insertion professionnelle.

Par une mise en perspective comparative du rôle que tiennent ces solidarités familiales dans les trajectoires d'accès à l'indépendance des jeunes Français, ce texte se propose d'éclairer les fondements et les enjeux sociaux des relations économiques et matérielles qui se nouent aujourd'hui entre les jeunes adultes et la génération parentale au sein de la France contemporaine. Dans un premier temps, nous présenterons quatre trajectoires-types d'accès des jeunes à l'indépendance (1.). Dans une seconde partie, nous analyserons plus en détail les solidarités familiales propres à la situation française (2.).

1. Le jeune adulte, la famille, l'État en Europe : quatre trajectoires-types d'accès à l'indépendance

En Europe occidentale, les trajectoires d'accès à l'indépendance résidentielle et à l'emploi des jeunes majeurs sont prioritairement structurées par la dimension sociétale, résistant au contrôle d'autres facteurs de différenciation tels que le sexe ou la classe sociale : en fonction des modes d'intervention étatique, des systèmes éducatifs et de leur lien avec le marché du travail, ainsi que des cultures familiales qui s'y agencent, chaque société tend à institutionnaliser différentes formes de passage à l'âge adulte et à générer des expériences spécifiques de ce parcours de vie.

1.1. Dans les sociétés nordiques, une indépendance précoce, des études tardives

Les configurations sociales et culturelles nordiques tendent à générer des trajectoires de jeunesse indépendantes, longues et exploratoires, qui s'amorcent dans un départ précoce du foyer parental, et se prolongent par des itinéraires

d'alternance entre vie solitaire et union libre, et entre études et emploi, jusqu'à une fin potentiellement tardive des études. Une indépendance précoce y est garantie par l'État, qui institutionnalise, par une politique universelle et flexible de financement de la vie étudiante, la légitimité d'études longues, entrecoupées de périodes d'activité professionnelle. Ces trajectoires d'alternance, vécues sous le mode d'une détermination progressive aux rôles adultes, sont également favorisées par une intégration relativement aisée sur le marché du travail et par un lien formation-emploi relativement souple. Elles s'inscrivent en continuité d'une socialisation précoce à l'autonomie au sein de la famille.

Au Danemark notamment, une politique de financement des jeunes adultes étudiants ou chômeurs favorise l'existence de longs parcours discontinus entre temps d'études et phases d'expérience professionnelle, menés dans une indépendance prolongée vis-à-vis des parents : une allocation directe et universelle garantit la survie économique de l'étudiant indépendamment des ressources parentales ; sa flexibilité temporelle permet matériellement le prolongement ou la reprise, même tardive, des études. Cette bourse étudiante prend la forme de 72 « bons » mensuels que l'individu est libre de gérer à sa guise – sous condition de réussite aux examens –, dégressifs en fonction des revenus annexes de l'emploi, et sans limite d'âge : on pourrait presque parler, dans le cas des étudiants, de « flex-indépendance ». Cette bourse peut se coupler avec un prêt dont le montant s'élève au tiers de celui de la bourse. Pour exemple, en 2004, un étudiant a droit à l'équivalent de 916 euros, bourse et prêt compris, s'il déclare avoir quitté le foyer parental. En donnant aux jeunes Danois les moyens d'un retour tardif aux études, la politique étatique favorise ainsi l'extension d'un temps long marqué par la mobilité, potentiellement prolongé par le recours à la formation continue. Elle s'inscrit dans des modes d'intervention politique qui, au regard des autres sociétés européennes, sont aujourd'hui relativement peu segmentés par l'âge.

Tableau 1

Le financement de la vie étudiante au Danemark : montants mensuels maximum alloués en 2004

	Dkk	Euros
Bourses		
<i>Etudiant vivant chez ses parents</i>	2247	302
<i>Etudiant ne vivant plus chez ses parents</i>	4519	606
Prêts	2313	310
Montant total		
<i>Etudiant vivant chez ses parents</i>	4560	612
<i>Etudiant ne vivant plus chez ses parents</i>	6832	916

Source : reconstitution par C. Van de Velde, à partir de données fournies par The Danish Students' Grants and Loans Agency, <http://www.su.dk>

Ce mode de financement des études n'empêche pas, loin s'en faut, l'investissement massif des étudiants – et plus largement des jeunes adultes – sur le marché du travail. Le cumul des études et de l'emploi est relativement important, même parmi les étudiants les plus jeunes, ce qui rend compatible l'existence d'un suivi massif des études supérieures et d'un taux d'emploi global des jeunes particulièrement élevé : au second trimestre 2005, d'après les données de l'Enquête communautaire sur les forces de travail, plus de 55 % des jeunes scolarisés de 15-24 ans combinent emploi et études (Chagny et Passet, 2006). Cette culture de l'emploi précoce des « juniors », rejoint celle, à l'autre extrême des carrières professionnelles, d'un maintien dans l'emploi des « seniors » et de la défense d'un « droit au travail pour tous » (Guillemard, 2003). Au Danemark, les politiques de financement de la vie étudiante ont elles-mêmes été mises en place au cours des années 1980 pour contrer des phénomènes d'arrêt prématuré des études ou de surendettement des étudiants, et donc des comportements d'indépendance des jeunes adultes qui lui préexistaient, s'inscrivant plus largement dans une double norme d'autonomie et d'égalité au sein des familles scandinaves (Gullestad, 1992).

1.2. Au Royaume-Uni, l'indépendance par l'emploi

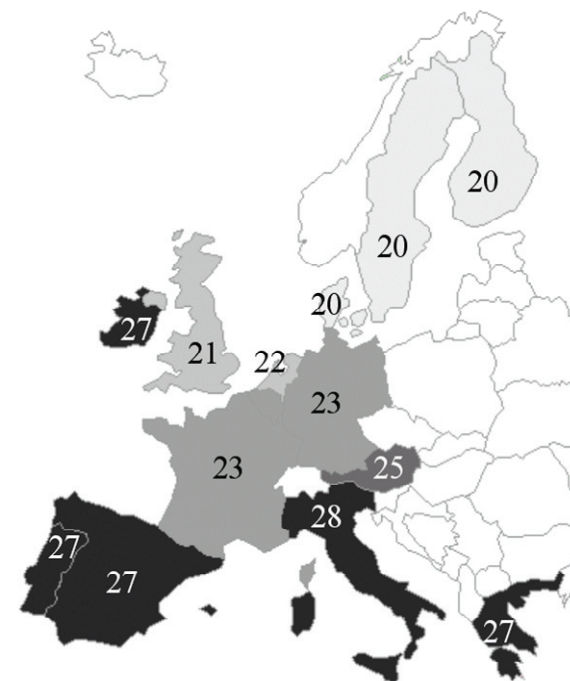
Les sociétés libérales tendent à développer des trajectoires de jeunesse plus courtes, tournées vers l'accès à l'emploi. La norme sociale invite l'individu à s'assumer de la façon la plus précoce possible. La décohabitation est censée avoir lieu dès la fin de l'adolescence, prolongée par des études courtes et largement autofinancées, et par un accès précoce au statut d'emploi salarié, vecteur d'indépendance financière, ainsi qu'aux statuts maritaux et conjugaux.

D'inspiration libérale, l'intervention étatique envers les jeunes adultes au Royaume-Uni incite à l'autofinancement : en remplacement des anciennes allocations directes, un système universel et unique de prêts étudiants a été mis en place en 2000. L'endettement et l'activité professionnelle parallèles au cours des études sont préférés à la solidarité parentale, même au sein des milieux aisés. Plus du tiers des jeunes Britanniques de 15 à 24 ans scolarisés cumulent emploi et études (Passet et Chagny, 2006). Cependant, la tendance actuelle est à la hausse des frais de scolarité à payer ; le débat social sur la jeunesse, auparavant focalisé sur les jeunes « sans domicile fixe » ayant quitté prématurément le domicile parental, s'oriente depuis quelques années sur le coût élevé des études et l'endettement croissant des étudiants. Ce coût de la scolarité rend nécessaire le recours à un soutien parental partiel, le plus souvent vécu sur le mode de la culpabilité. La poursuite d'études longues est ainsi fortement contrainte par son coût économique, et potentiellement délaissée au profit d'une intégration rapide sur un marché du travail relativement flexible. Révélateur d'une norme de précocité, le revenu minimum est ouvert sous conditions de ressources à tous les jeunes majeurs en attente prolongée sur le marché du travail, mais à un taux partiel pour les moins de 21 ans.

L'indépendance des jeunes Britanniques n'est pas garantie, comme au sein des sociétés scandinaves, par un État fortement défamilialisant. Pourtant, avec un âge médian au départ de chez les parents de 21 ans sur la période de 1994 à 1999, l'indépendance résidentielle y est quasiment aussi précoce. Des historiens renvoient ces pratiques de décohabitation à une « tradition historique » britannique (Cunningham, 2000), où le départ du foyer survenait en moyenne à l'âge de 14 ans. Les parcours de jeunesse s'inscrivent dans un contexte culturel stigmatisant la dépendance financière envers les parents à partir de la sortie de l'adolescence, dictant des comportements de recherche d'emploi rémunéré, et ce même pendant les études. Cette norme d'indépendance se conjugue à une valorisation de l'emploi salarié : d'après l'enquête Valeurs de 1993, plus de 65 % des Britanniques âgés de 18 à 25 ans déclarent que le travail est très important, contre 48 % des jeunes Danois. Particulièrement enclins à se définir eux-mêmes comme « adultes » dès l'âge de 20 ou 22 ans – et ce au regard de leur statut d'indépendance –, les jeunes Britanniques se distinguent également par la représentation relativement positive qu'ils manifestent de cet âge de la vie, l'associant massivement à un « point de départ » de trajectoires supposées ascensionnelles. Ils se démarquent ainsi de la rhétorique de la « non-urgence » qui caractérise davantage les longues expériences de jeunesse des jeunes Scandinaves. Mais au-delà de cette incitation normative à l'émancipation individuelle, les trajectoires de précocité que tendent à emprunter les jeunes Britanniques répondent également à l'existence d'une forte pression financière pesant sur la poursuite des études et l'accès de plus en plus problématique au logement.

Figure 1

Âges médians au départ de chez les parents (situation moyenne 1994-1999)



Source : Panel européen des ménages, calculs C. Van de Velde sur les six premières vagues 1994-1999

1.3. Corporatisme et passage à l'âge adulte : le poids d'une détermination précoce par les études en France

Le « corporatisme » de la société française a une influence profonde sur les parcours de jeunesse. Cette période, prioritairement associée au temps des études et de l'insertion professionnelle, y est davantage pensée comme celle d'un investissement à vie, déterminant de façon quasi définitive le statut social futur de l'individu. La rigidité du lien diplôme-emploi et la perspective d'une intégration difficile sur le marché du travail font peser sur le choix du domaine et de la durée des études un enjeu de long terme, qui rend compte de la linéarité et du caractère d'urgence des trajectoires. L'exercice effectif d'une solidarité parentale malgré l'existence d'une éthique de l'autonomie individuelle prend sens dans ce contexte : l'aide parentale apparaît avant tout justifiée par l'enjeu des études, et s'associe à des pratiques

d'indépendance partielle, surtout résidentielle.

L'État consacre ce maintien partiel sous dépendance parentale par une politique hybride d'intervention envers les jeunes adultes, étudiants ou chômeurs. La plupart des dispositifs légitiment prioritairement la prise en charge parentale des études et de la phase d'intégration professionnelle : l'octroi d'allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'enfant, l'existence de bourses étudiantes dépendantes des revenus parentaux, ainsi que l'exclusion des 18-24 ans du droit au revenu minimum d'insertion participent d'une logique de mise en exergue des solidarités parentales. L'instauration de la condition d'âge de 25 ans dans l'octroi du RMI a ainsi été principalement motivée, lors des débats parlementaires, par la crainte d'une incitation à la décohabitation précoce et potentiellement à l'isolement, et par la volonté d'un maintien des protections familiales (Lima, 2004). Ce mode prioritaire d'intervention se conjugue avec quelques traits défamilialisants, légitimant par exemple un droit partiel à l'indépendance résidentielle pour les étudiants et les jeunes chômeurs par l'intermédiaire d'une politique d'aide au logement.

Cette politique induit une dissociation particulièrement perceptible au sein de la jeunesse française entre une aspiration à l'indépendance précoce et l'adaptation nécessaire à un maintien provisoire sous égide parentale, au moins financière. Les jeunes Français se distinguent ainsi par un accès particulièrement long et progressif à l'indépendance : entre un départ relativement précoce au regard des pays latins – l'âge médian au départ est de 23 ans en 1999 – et une stabilité professionnelle effective plus tardive, se glissent de multiples situations intermédiaires caractérisées par leur ambiguïté, associant des pratiques de solidarité familiale à une éthique de l'autonomie individuelle. L'exercice d'une solidarité parentale effective malgré une norme d'indépendance précoce répond prioritairement à l'enjeu social de cette période, dominée par une pression au placement social. Il s'inscrit dans un contexte de forte sectorisation des filières d'études et d'emploi, et d'extrême valorisation du diplôme tout au long de la vie. La problématique d'un « définitif » conditionné par le niveau d'études initiales et la nature du premier emploi constitue effectivement une clé de compréhension fondamentale des trajectoires d'entrée dans la vie active, faisant de la question de l'orientation un enjeu majeur des parcours et induisant un rapport au temps marqué par l'absence perçue de droit à l'erreur. L'urgence d'intégration et l'absence de retour envisagé aux études contribuent à des trajectoires académiques continues et amorcées de façon précoce – l'âge médian aux études supérieures y est un des plus bas d'Europe occidentale –, encore relativement cloisonnées du temps de l'emploi. En France, la part des jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans qui combinent emploi-études est particulièrement faible : en 2005, seuls 10,8 % des jeunes scolarisés de 15-24 ans cumulent leurs études avec un emploi, celui-ci prenant majoritairement la forme d'un « boulot alimentaire » (Chagny et Passet, 2006), très peu pourvoyeur de satisfaction (Enquête Eurostudent, 2005).

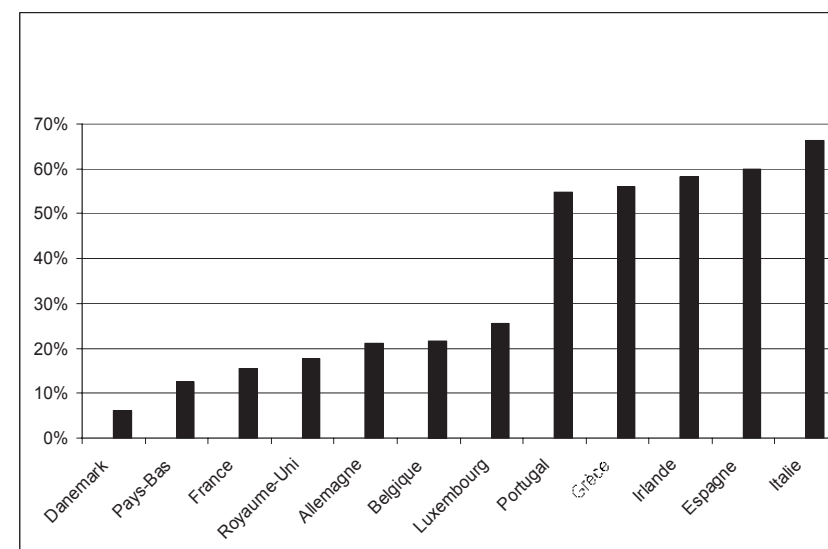
1.4. Dans les sociétés méditerranéennes, un maintien tardif au foyer parental

Enfin, la société espagnole, tout comme d'autres sociétés méditerranéennes de type « familialiste », favorise en son sein une expérience de jeunesse caractérisée par l'attente au foyer parental des conditions nécessaires à la construction d'un

nouveau foyer, que représentent dans l'absolu l'obtention d'un emploi stable, le mariage, et l'achat d'un appartement – dans le contexte d'un marché de l'immobilier peu tourné vers la location. La sortie du foyer clôt des trajectoires marquées par le chômage et la précarité professionnelle. Les solidarités intergénérationnelles prennent avant tout la forme du maintien de la cohabitation tant que ne sont pas réunies les conditions économiques et conjugales d'une sortie installée. Depuis la fin du franquisme, l'Espagne a effectivement connu une élévation rapide de l'âge moyen au départ du domicile parental et au premier mariage. Ce mouvement de hausse s'est traduit par une chute notable des départs avant 25 ans, élevant l'âge médian à la décohabitation aux alentours de 27 ans, ce qui au sein d'un dégradé européen Nord-Sud, place l'Espagne juste derrière l'Italie.

Graphique 2

Pourcentage d'individus âgés de 25 à 30 ans exerçant une activité salariée et vivant chez leurs parents (situation moyenne 1994-1999)



Source : Panel européen des ménages, calculs C. Van de Velde sur les six premières vagues 1994-99

Ce type de trajectoire s'inscrit dans un régime d'État-providence légitimant la prise en charge familiale des coûts sociaux de cette période dans un contexte de chômage élevé et de forte précarité de l'emploi juvénile, le contrat temporaire étant devenu le mode le plus fréquent d'embauche des jeunes en Espagne (Fougère et Pfister, 2006). Tout comme en Italie, les perspectives professionnelles et salariales des jeunes entrant sur le marché du travail ont récemment été érigées en problème social : contraints de s'endetter à vie pour l'acquisition d'un logement, dépourvus de réel rôle social avant un âge tardif, ces jeunes ont été baptisés la « génération à 1 000 euros ». Soulignons, cependant, qu'au-delà de ces facteurs strictement économiques, le maintien prolongé au foyer renvoie également à des normes culturelles valorisant l'appartenance familiale – l'autonomie individuelle se construit au sein du foyer – et conditionnant le départ à la

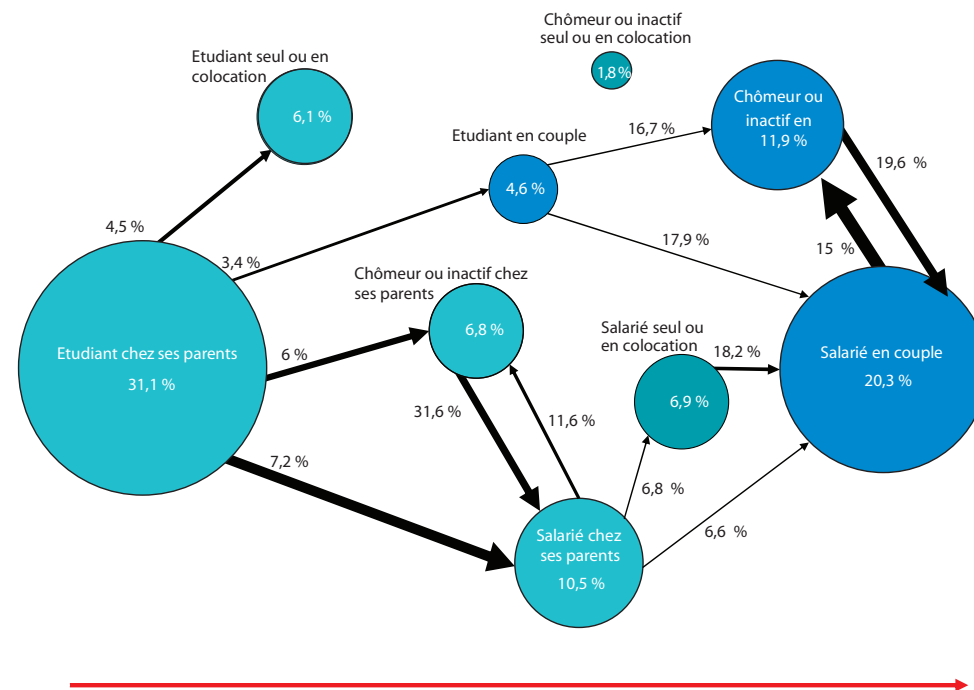
création d'un nouveau foyer : la liaison départ-mariage reste profondément structurante, même si son pouvoir explicatif tend à diminuer sur le long terme. La proportion de jeunes âgés de 25 à 30 ans qui restent chez leurs parents tout en étant salariés s'élève ainsi à plus de 50 % au sein des sociétés méditerranéennes et en Irlande. Non stigmatisée, cette cohabitation tardive s'envisage prioritairement dans une logique assurantielle de long terme : le sens de la solidarité familiale est censé se renverser au cours de la vie.

2. En France, des solidarités familiales induites

Au sein de cette carte européenne, les trajectoires des jeunes Français se distinguent donc par l'existence d'une disjonction entre un maintien partiel sous dépendance parentale et l'existence de normes culturelles valorisant plutôt l'autonomie précoce. Cette seconde partie analyse plus avant les itinéraires d'accès à l'indépendance des jeunes Français, dans la façon dont s'y articulent les itinéraires d'émancipation familiale et d'insertion sociale. Elaboré à partir des données longitudinales du Panel européen des ménages, le graphique ci-après recompose les principaux flux empruntés entre différents statuts résidentiels et professionnels par les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans en France au cours des six premières vagues de l'enquête (1993-1999)¹⁰⁶.

106 - Il se lit comme suit : chacun des cercles correspond à un statut familial et professionnel donné et a été classé sur l'échelle temporelle en fonction de l'âge moyen des individus dans cet état. Les flèches indiquent les principales transitions entre ces différents statuts d'une année à l'autre ; leur épaisseur est proportionnelle aux flux absolus de transition, tandis que le pourcentage adjacent en indique la probabilité relative. Seuls les flux les plus significatifs ont été représentés.

Graphique 3
Proportion d'individus âgés de 18 à 30 ans dans un statut familial et professionnel donné et principaux flux de transition entre ces états d'une année à l'autre en France (1994-1999)



Source : exploitation du Panel européen des ménages. Schéma réalisé par C. Van de Velde à partir de l'exploitation des six vagues 1994-1999

Ces flux dessinent deux logiques majeures de sortie du foyer : une décohabitation en tant que salarié, à l'issue d'un parcours d'insertion mené sous le toit parental, et une sortie, plus précoce, en tant qu'étudiant, pour vivre seul ou en couple. Ces logiques correspondent à deux « styles » distincts d'autonomisation dégagés par Michel Bozon et Catherine Villeneuve-Gokalp à partir de l'enquête Passage à l'âge adulte (Bozon et Gokalp, 1995), distinguant une forme d'« autonomisation partielle sous contrôle des parents » d'une forme d'« autonomisation tardive ».

2.1. « Tanguy », l'illusion d'optique

« Tanguy », héros cinématographique, est devenu très rapidement le référent médiatique d'une jeunesse française qui « s'incruste » chez les parents, à leurs dépens. Au-delà de ses traits volontairement comiques, « Tanguy » a été relayé médiatiquement comme le symptôme d'une « génération kangourou » qui aurait du mal à quitter le nid, et préférerait, par confort affectif et financier, rester au domicile familial jusqu'à un âge avancé.

Or, soumis à un regard comparatif, « Tanguy » est une illusion d'optique : il incarne

une interprétation du report de l'âge au départ du foyer qui ne reflète que très partiellement le type d'expérience de la cohabitation intergénérationnelle vers lequel tendent les jeunes Français. Le maintien au foyer parental ne répond que très rarement à la rhétorique d'un éventuel « hôtel de luxe ». Le graphique proposé montre qu'en France, la cohabitation intergénérationnelle prolongée renvoie principalement aux difficultés d'insertion professionnelle : le départ a majoritairement lieu après la fin des études, à l'issue d'allers-retours entre les statuts de chômeur et de salarié, et intervient peu de temps après l'obtention d'un emploi. Cette première logique de sortie du foyer clôt ainsi un long parcours d'insertion mené sous le toit parental : l'existence d'une trajectoire d'attente au domicile familial est attestée par la triangulaire principale dessinée par les flux entre étudiants, chômeurs ou inactifs et salariés chez les parents. C'est l'obtention d'un statut de salarié, davantage que la mise en couple, qui déclenche la décohabitation, prioritairement prolongée par la vie solitaire. Rester vivre chez ses parents tout en étant salarié s'avère relativement rare parmi les jeunes Français, comparativement à d'autres pays : le taux de 10,5 % est de loin inférieur à cette même proportion d'individus salariés vivant chez les parents au Royaume-Uni (20,4 %) et en Espagne (16,9 %), et juste légèrement supérieur à celle du Danemark (8,6 %) sur la même période. Les flux qui amorcent et prolongent la situation de salarié chez les parents témoignent d'une intégration incertaine : ce statut ne fait bien souvent que prolonger une phase de chômage, et la probabilité d'y retourner l'année d'après est assez élevée, à plus de 11 %.

Ce prolongement de la cohabitation parmi les jeunes adultes français apparaît relativement dévalorisé au niveau des discours, voire stigmatisé au-delà d'un certain âge. Il relève plutôt d'une aspiration contrariée à l'indépendance que d'une stratégie assumée. En l'absence d'un cadre normatif légitimant le maintien chez les parents, comme en Espagne par exemple, la cohabitation des Français avec leurs parents s'inscrit résolument dans l'horizon d'un « transitoire », éventuellement renouvelé, et appelant des justifications de plus en plus explicites au fur et à mesure que s'éloigne l'âge de 18 ou 20 ans. L'appartenance au foyer parental a un « prix », variable selon les milieux sociaux, se traduisant en termes d'autonomie négociée dans les classes moyennes et aisées (Cicchelli, 2001), et en termes plus directement financiers (don du RMI ou paiement d'un loyer) dans les milieux plus défavorisés.

2.2. Au sein des classes moyennes et aisées, une décohabitation étudiante financée par les parents

La seconde logique majeure de sortie du foyer prend place au cours des études, avant que ne soit achevée l'intégration professionnelle : elle correspond à une décohabitation étudiante sans réelle indépendance financière, plus courante au sein des classes moyennes et aisées (excepté pour les sorties étudiantes justifiées par la mise en couple). Ce flux de décohabitation étudiante se dirige légèrement plus souvent vers la vie solitaire ou la colocation que vers la vie de couple, avec des probabilités de passage d'une année sur l'autre respectivement de 4,5 % et de 3,4 %. Notons que si la vie d'étudiant en couple est relativement rare, ne concernant que 4,6 % des individus français âgés de 18 à 30 ans, ceux qui en font l'expérience suivent ensuite des trajectoires d'insertion difficile, comme l'atteste la triangulaire qui prolonge ce statut d'étudiant en couple, par celui de chômeur ou

d'inactif en couple, puis de salarié en couple. En fin de parcours, les importants flux d'allers-retours entre chômeur ou inactif et salarié en couple, avec des probabilités de passage de l'un à l'autre dépassant les 15 %, témoignent d'une intégration professionnelle qui reste profondément réversible.

Cette forme d'autonomisation dissociée s'inscrit avant tout dans un contexte socio-économique induisant le maintien d'une dépendance temporaire pendant la phase de formation. Si l'indépendance résidentielle apparaît souvent nécessaire – exigée par exemple par la localisation des études –, la faiblesse du cumul emploi-études, la linéarité des parcours étudiants, l'absence de politique d'aide directe si ce n'est celle du logement rendent l'acquisition d'une indépendance totale pendant les études particulièrement malaisée. Claude Grignon et Louis Gruel soulignent à quel point en France, dans un contexte où l'activité rémunérée constitue pour les étudiants « une ressource marginale », et où l'aide publique s'adresse principalement aux plus défavorisés, la poursuite des études est fortement conditionnée par le maintien d'une solidarité familiale : « *Devenir étudiant, c'est ainsi, presque toujours, demeurer économiquement assisté. Et cette assistance est d'abord une affaire de famille. De façon très directe, puisque l'aide parentale couvre sensiblement plus de la moitié des ressources allouées en argent ou en nature aux étudiants de 20 ans et moins. Mais aussi de façon indirecte, parce qu'une large partie des ressources supplémentaires sont préordonnées parce que les parents ne peuvent fournir* » (Grignon et Gruel, 1999). L'importance relative des transferts familiaux après le départ en France est attestée par la récente enquête Eurostudent : en 2005, avec un montant mensuel moyen de 369 euros, ils composent en moyenne 38 % du budget des étudiants en ménage indépendant, certes moins qu'en Espagne et en Allemagne, mais bien plus qu'au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Finlande.

Tableau 2

Part des transferts familiaux dans le budget mensuel moyen des étudiants en fonction du pays

	Espagne	Allemagne	France	Royaume-Uni	Pays-Bas	Finlande
Étudiant chez ses parents	43 %	35 %	42 %	15 %	11 %	14 %
Étudiant en ménage indépendant	45 %	51 %	42 %	26 %	29 %	11 %

Source : Enquête Eurostudent, 2005

Conclusion

La notion de « génération » peut se décliner selon trois niveaux. Le premier niveau, la « cohorte », regroupe des individus nés au même moment ; cette cohorte devient une « génération sociale » si elle se structure autour d'un destin partagé, voire une « génération historique » si elle prend conscience d'elle-même (Chauvel, 2003). La thèse d'un « conflit de générations » suppose que se développe au sein des jeunes cohortes une conscience transversale d'un devenir social commun, et que ce clivage générationnel soit perçu comme une dimension structurante des inégalités contemporaines. Soulignons d'emblée que ce débat n'échappe pas à différentes formes d'instrumentalisation idéologique et politique. Il a néanmoins le mérite, dans un contexte de vieillissement du corps électoral, de soulever la question des perspectives laissées aux actuels entrants sur le marché du travail et de l'équité dans le traitement des âges et des générations.

Un sentiment transversal de reflux économique, dépassant les clivages sociaux, émerge aujourd'hui au sein des jeunes générations françaises. Le maintien sous dépendance prolongée vis-à-vis des parents, même après obtention d'un emploi, en est un symptôme : cet appel nécessaire à des solidarités intergénérationnelles compensatrices – se prolongeant notamment sous la forme de cautions parentales pour l'accès au logement ou au prêt bancaire – participe au développement d'un sentiment de déclassement. Cependant, tels qu'ils se manifestent aujourd'hui dans les sphères professionnelles et familiales, il est peu probable que ces rapports de générations puissent se muer en conflit social et conduire à une rupture d'un « pacte intergénérationnel » qui, parce qu'il prend la forme d'une redistribution publique et non de transferts familiaux directs, apparaît abstrait et peu formalisé. Le délitement du lien entre générations est d'autant moins vraisemblable que les nouveaux entrants sur le marché du travail se voient confrontés à un sentiment de précarité qu'ils savent partagé par une partie de leurs aînés. Davantage qu'à une « guerre » entre générations, la fragilité économique des jeunes contribue plutôt au développement d'une sensibilité plus aiguë aux discriminations liées à l'âge dans le domaine du travail et au rejet plus systématique de dispositifs publics segmentés par des seuils d'âge.

Bibliographie

- Artus P. et Virard M.-P. (2006), *Comment nous avons ruiné nos enfants*, Paris, La Découverte, 164 p.
- Brannen J., Lewis S., Nilsen A. et Smithson J. (2000), *Young Europeans, Work and Family*, Londres, Routledge, 208 p.
- Bozon M. et Villeneuve-Gokalp C. (1995) « L'art et la manière de quitter ses parents », *Populations et Sociétés*, n° 297, p. 1-4.
- Chagny O. et Passet O. (2006), « La faiblesse du cumul emploi-études des jeunes pèse sur le taux d'emploi global de la France », *Note de veille*, Centre d'Analyse Stratégique, n° 25, 11 septembre.
- Chauvel L. (2006), « Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social », *Revue de l'OFCE*, n° 96, janvier, p. 35-50.
- Chauvel L. (2003), *Génération sociale et socialisation transitionnelle : fluctuations cohortales et stratification sociale en France et aux États-Unis au XXI^e siècle*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Institut d'études politiques de Paris, 293 p.
- Cicchelli V. (2001), *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, Presses Universitaires de France, 228 p.
- Cunningham H. (2000), « Pourquoi les jeunes Anglais quittent-ils si tôt leurs parents ? », *Revue de l'OFCE*, n° 72, p. 207-215.
- Esping-Andersen G. (1999) [version anglaise, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, 1990], *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social », 260 p.
- Fougère D. et Pfister C. (2006), « Réformes structurelles sur le marché du travail : que nous enseignent les études micro-économiques ? », *Bulletin de la Banque de France*, n° 151, juillet, p. 47-58.
- Grignon C. et Gruel L. (1999), *La vie étudiante*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».
- Guillemard A.-M. (2003), *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 282 p.
- Gullestad M. (1992), « Petits faits et grands problèmes. L'anthropologie de la société scandinave contemporaine », *Terrain*, n° 19, octobre, p. 125-146.
- Hammer T. (dir) (2003), *Youth Unemployment and Social Exclusion in Europe. A Comparative Study*, Polity Press, 233 p.
- Jeambar D. et Rémy J. (2006), *Nos enfants nous hairont*, Paris, Le Seuil, 233 p.
- Le Goff J.-P. (2006), « Le nouveau fossé « des générations » », *Le Débat*, n° 141, septembre-octobre.
- Lefresne F. (2003), *Les jeunes et l'emploi*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 122 p.
- Lima L. (2004), « L'âge de l'Etat social : une comparaison France-Québec des

« systèmes d'assistance jeunesse », Communication au colloque MATISSE *L'âge inégal à l'emploi et à la protection sociale*, Paris, 16-17 septembre.

Masson A. (2006), « Logiques sociales rivales. Entre les âges et les générations », *Informations sociales*, n° 134.

Mead M. (1972), *Le fossé des générations*, Paris, Denoël-Gonthier, 156 p.

Rose J. (2005), « D'une génération à l'autre... Les effets "de la formation initiale sur l'insertion" », *Bref*, Cereq, n° 222, septembre.

Spitz B. (2006), *Le papy-krach*, Paris, Grasset, 135 p.

Gabrielle Fack
Paris-Jourdan Sciences économiques

Les inégalités des ménages face aux évolutions du coût du logement

Le logement constitue un des principaux postes de consommation des ménages dans la Comptabilité nationale et il compose le noyau dur des « dépenses contraintes ». À ce titre, il est particulièrement important de suivre l'évolution du poids du logement dans le budget des ménages. Cependant, les indices de prix synthétiques comme l'indice des prix à la consommation (IPC) ne donnent qu'une vision très incomplète de l'évolution du coût du logement, car ils ne permettent pas d'appréhender l'hétérogénéité des situations individuelles. En effet, la part des dépenses en logement dans le budget total des ménages diffère en réalité beaucoup selon les foyers. Comme pour les autres biens, les dépenses de logement varient en fonction du revenu des ménages et d'autres caractéristiques socio-économiques, comme la taille, l'âge, etc.

Mais les fortes variations du coût du logement pour les ménages sont aussi liées au caractère particulier de l'immobilier, à la fois bien de consommation et bien d'investissement. Or, par convention, les dépenses d'investissement ne figurent pas dans l'IPC calculé par l'INSEE. Cette définition restreinte des dépenses de logement conduit à ne prendre en compte dans le calcul de l'indice des prix que les loyers effectifs des 38 % des ménages locataires (d'un logement loué vide). Au final, le poids des dépenses de logement est d'à peine 6 % dans l'indice des prix à la consommation. Mais une moyenne entre les propriétaires non accédants, les accédants à la propriété et les locataires n'a pas de sens concret. Elle recouvre en pratique une situation où les premiers ne s'acquittent que de dépenses marginales et où les autres consacrent entre un sixième et un quart de leur revenu au logement.

Pour mieux appréhender l'évolution du poids du logement dans les dépenses, il faut prendre en compte l'hétérogénéité des statuts d'occupation des ménages. L'étude séparée de l'évolution des statuts d'occupation et des coûts afférents à la location et à l'accession à la propriété permet de mieux cerner les ménages pour lesquels les dépenses contraintes ont fortement augmenté sur la période, et ceux pour lesquels le logement pèse un poids très faible dans leur budget et qui ne subissent pas les mêmes augmentations. Une analyse différenciée est possible grâce à l'enquête nationale sur le logement réalisée par l'INSEE (voir annexe méthodologique). Cette enquête est menée tous les quatre à cinq ans et la présente étude exploite les résultats des quatre dernières enquêtes (1988, 1992, 1996 et 2002).

Les résultats de notre étude montrent que la part des dépenses consacrées au